

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET :

**OUVERTURE ET INDIVIDUALISATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) PAR
ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2018**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

Ouverture et individualisation des Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) par anticipation au vote du BP 2018

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La loi n°2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République porte notamment sur l'organisation et le fonctionnement institutionnel de la Collectivité de Corse dont les compétences résultent de l'addition des attributions dévolues à la CTC, et aux départements de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

S'agissant des règles budgétaires, financières et comptables, l'article 30 de la loi précitée prévoit qu'une ordonnance précise et complète les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité de Corse.

L'article 19 de l'ordonnance N°2016-1561 du 21 Novembre 2016 fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de la collectivité de Corse. Pour tenir compte des contraintes particulières liées à la création de la collectivité de Corse, le budget peut être voté jusqu'au 31 mai. En outre, il prévoit, notamment, les modalités d'utilisation et de modification des autorisations de programmes et d'engagement avant le vote du budget.

Il précise également qu'avant l'adoption du budget de l'exercice 2018, par dérogation à l'Article L1612-1 du CGCT, l'Assemblée de Corse peut par délibération modifier les autorisations de programme et d'engagement antérieures ouvertes, *ou reconduire les autorisations de programme et d'engagement du dernier exercice budgétaire de ces collectivités, dans la limite des 5/12 des AP AE votées l'année précédente. Le Président du Conseil Exécutif de Corse peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au montant de ces autorisations ouvertes.* Les autorisations et crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse lors de son adoption.

A ce titre le rapport qui vous est présenté propose :

1/ par anticipation au vote du Budget Primitif 2018 de la Collectivité de Corse, l'ouverture d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement dans la

limite des 5/12ème des AP AE votées l'année précédente par chapitres fonctionnels, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé du chapitre	Pour mémoire total Affecté en 2017	Propositions d'ouvertures anticipées dans la limite des 05/12 affectées en 2017
930	Services généraux	15 335 267,50	6 350 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	412 803,00	170 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45 670 687,42	19 000 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	19 413 494,66	8 000 000,00
934	Santé et action sociale	1 752 728,80	730 000,00
935	Aménagement des territoires	5 358 191,70	2 230 000,00
936	Action économique	26 649 000,00	11 100 000,00
937	Environnement	27 811 175,00	11 580 000,00
938	Transports	235 303 159,00	98 000 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	160 000,00	60 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		377 866 507,08	157 220 000,00
INVESTISSEMENT			
900	Services généraux	5 086 000,00	2 100 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	33 740 786,54	14 000 000,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15 295 797,00	6 300 000,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 791 155,66	7 400 000,00
904	Santé et action sociale	8 123 756,68	3 300 000,00
905	Aménagement des territoires	110 832 959,40	46 000 000,00
906	Action économique	37 200 874,57	15 500 000,00
907	Environnement	32 543 992,73	13 500 000,00
908	Transports	127 170 000,00	52 900 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		387 785 322,58	161 000 000,00

2/ de procéder aux individualisations consignées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Objet	Numéro de programme	Chapitre	Montant
Syndicat Mixte de GIUSSANI	Fonctionnement 2018	N4423C	933	256 500,00
Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri TOMASI	Fonctionnement 2018	N4423C	933	947 563,00
Syndicat Mixte Cinémathèque	Fonctionnement 2018	N4423C	933	160 000,00
Sous Total affecté chapitre 933				1 364 063,00
Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N3110C	935	1 814 583,33
Sous Total affecté chapitre 935				1 814 583,33
Agence de Développement Economique de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2130C	936	1 958 333,33
Agence du Tourisme de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2140C	936	2 145 833,33
Office de Développement Agricole et Rural de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2110C	936	3 741 250,00
Sous Total affecté chapitre 936				7 845 416,66
Office de l'Environnement de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N3210C	937	5 347 500,00
Office de l'Environnement de la Corse	Dotation de fonctionnement du PNRC 2018	N3210C	937	1 866 287,50
Office d'Equipement Hydraulique de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N1310C	937	3 140 416,67
Sous Total affecté chapitre 937				10 354 204,17
Office des Transports de la Corse	Dotation de continuité Territoriale 2018	N1110C	938	50 000 000,00
Sous Total affecté chapitre 938				50 000 000,00

3/ d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à procéder à l'affectation des AP et AE par délibération du Conseil Exécutif dans la limite des autorisations ouvertes par l'Assemblée de Corse dans la présente délibération

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A
PROCEDER A L'OUVERTURE ET A L'INDIVIDUALISATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT
(AE) PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2018**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'article 30 de la loi n° 2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'article 19 de l'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de la Collectivité de Corse,
- VU** le budget primitif et les décisions modificatives adoptés par la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU** le budget primitif et les décisions modificatives adoptés par le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud pour l'exercice 2017,
- VU** le budget primitif et les décisions modificatives adoptés par le Conseil Départemental de la Haute-Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE, par anticipation au vote du budget primitif 2018 de la Collectivité de Corse, l'ouverture d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement dans la limite des 5/12^{ème} des AP AE votées l'année précédente par chapitres fonctionnels, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé du chapitre	Pour mémoire total Affecté en 2017	Propositions d'ouvertures anticipées dans la limite des 05/12 affectées en 2017
930	Services généraux	15 335 267,50	6 350 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	412 803,00	170 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45 670 687,42	19 000 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	19 413 494,66	8 000 000,00
934	Santé et action sociale	1 752 728,80	730 000,00
935	Aménagement des territoires	5 358 191,70	2 230 000,00
936	Action économique	26 649 000,00	11 100 000,00
937	Environnement	27 811 175,00	11 580 000,00
938	Transports	235 303 159,00	98 000 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	160 000,00	60 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		377 866 507,08	157 220 000,00
INVESTISSEMENT			
900	Services généraux	5 086 000,00	2 100 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	33 740 786,54	14 000 000,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15 295 797,00	6 300 000,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 791 155,66	7 400 000,00
904	Santé et action sociale	8 123 756,68	3 300 000,00
905	Aménagement des territoires	110 832 959,40	46 000 000,00
906	Action économique	37 200 874,57	15 500 000,00
907	Environnement	32 543 992,73	13 500 000,00
908	Transports	127 170 000,00	52 900 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		387 785 322,58	161 000 000,00

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'individualisation des crédits par programme tel que consigné dans le présent tableau :

Bénéficiaires	Objet	Numéro de programme	Chapitre	Montant
Syndicat Mixte de GIUSSANI	Fonctionnement 2018	N4423C	933	256 500,00
Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri TOMASI	Fonctionnement 2018	N4423C	933	947 563,00

Syndicat Mixte Cinémathèque	Fonctionnement 2018	N4423C	933	160 000,00
Sous Total affecté chapitre 933				1 364 063,00
Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N3110C	935	1 814 583,33
Sous Total affecté chapitre 935				1 814 583,33
Agence de Développement Economique de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2130C	936	1 958 333,33
Agence du Tourisme de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2140C	936	2 145 833,33
Office de Développement Agricole et Rural de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N2110C	936	3 741 250,00
Sous Total affecté chapitre 936				7 845 416,66
Office de l'Environnement de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N3210C	937	5 347 500,00
Office de l'Environnement de la Corse	Dotation de fonctionnement du PNRC 2018	N3210C	937	1 866 287,50
Office d'Equipement Hydraulique de la Corse	Dotation de fonctionnement propre 2018	N1310C	937	3 140 416,67
Sous Total affecté chapitre 937				10 354 204,17
Office des Transports de la Corse	Dotation de continuité Territoriale 2018	N1110C	938	50 000 000,00
Sous Total affecté chapitre 938				50 000 000,00

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'affectation des autorisations de programme et autorisations d'engagement par délibération du Conseil Exécutif, dans la limite des autorisations ouvertes par l'Assemblée de Corse à l'article 1 de la présente délibération et à signer les actes correspondants.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.